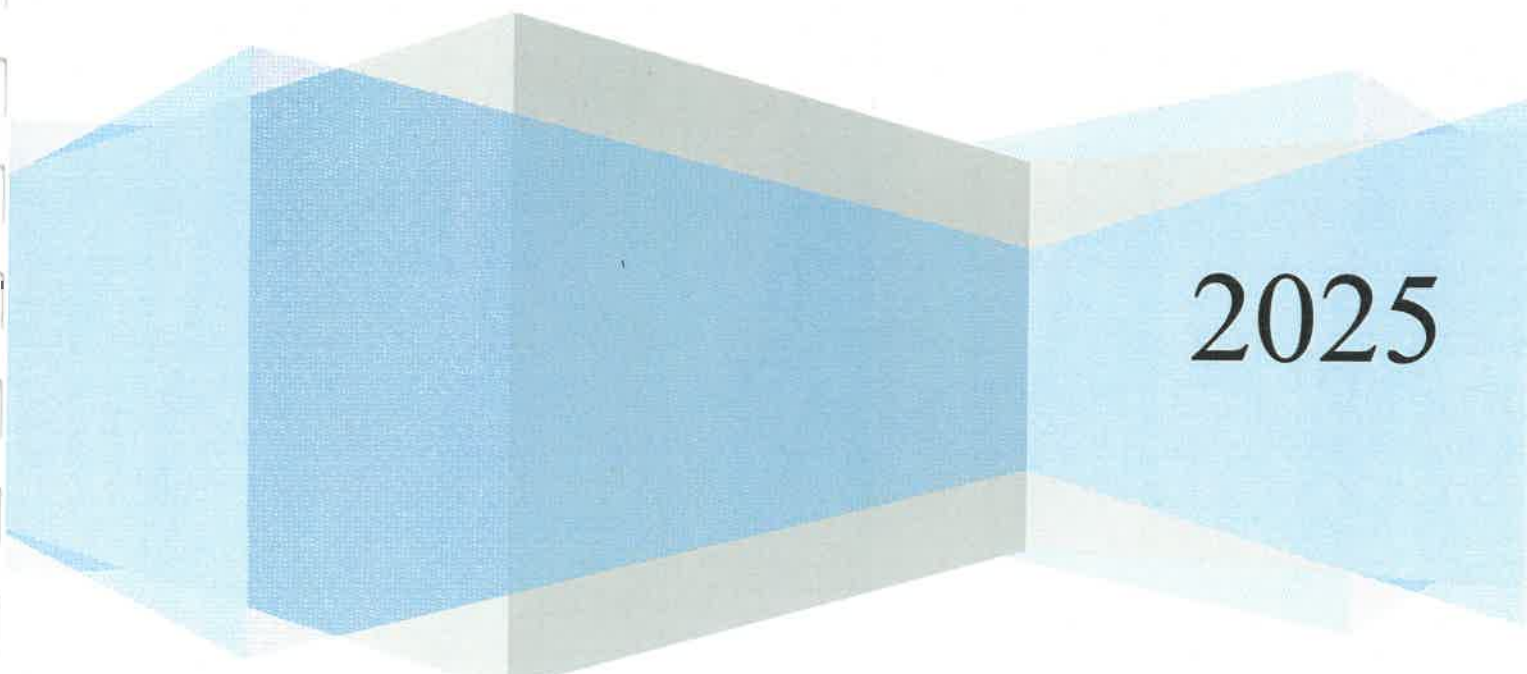


BEZIAT Philippe
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Toulouse
Square Gaston Tournier
81 200 MAZAMET
Tél. : 05 63 61 13 38

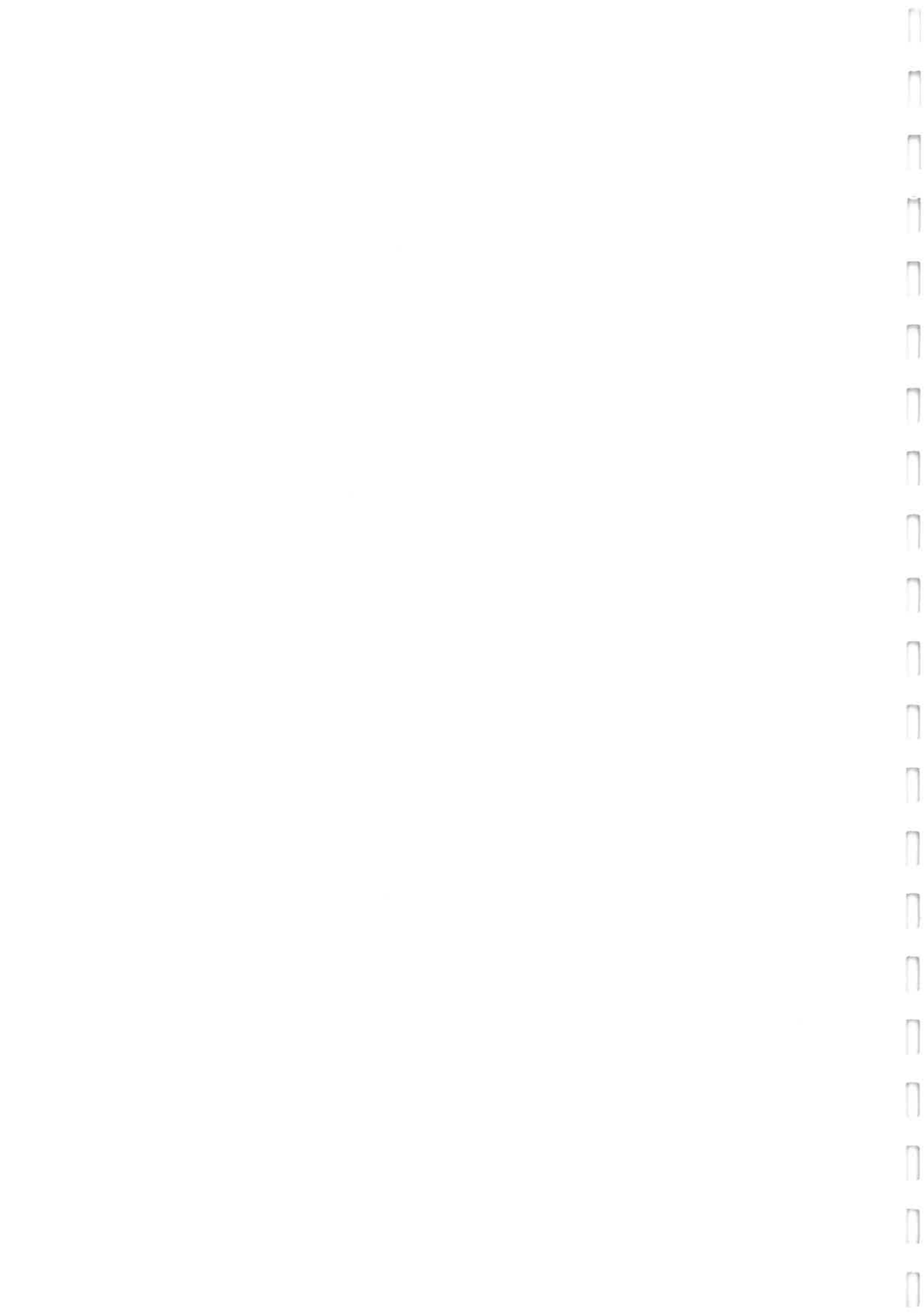
FORTEX MIDI-PYRENEES

28 Boulevard du Thoré – AUSSILLON (81200)

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



2025



BEZIAT Philippe
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Toulouse
Square Gaston Tournier
81 200 MAZAMET
Tél. : 05 63 61 13 38

FORTEX MIDI-PYRENEES

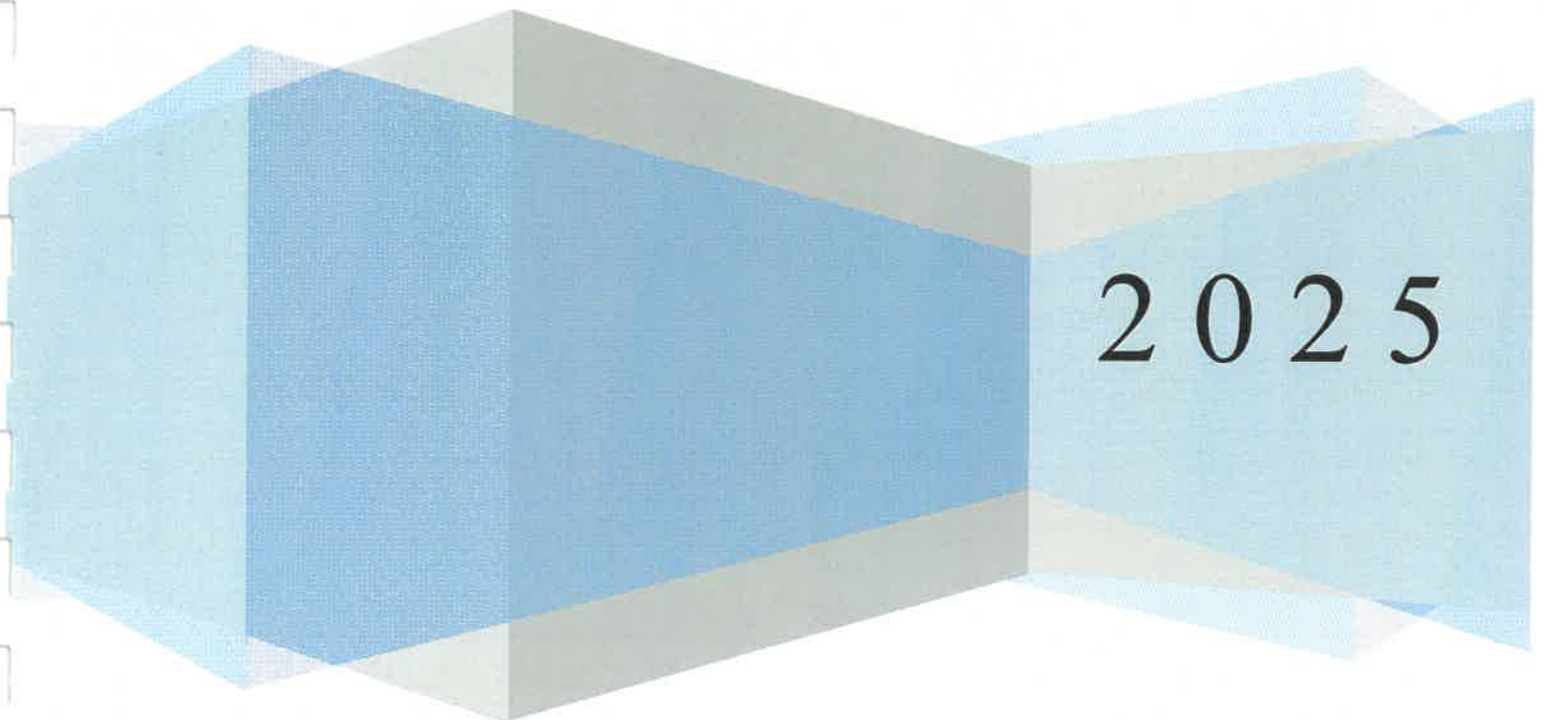
28 Boulevard du Thoré – AUSSILLON (81200)

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOMMAIRE

I - RAPPORT GENERAL

***II - RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES***



2025

I – RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES ANNUELS

BEZIAT Philippe
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Toulouse
Square Gaston Tournier
81 200 MAZAMET
Tél. : 05 63 61 13 38

FORTEX MIDI-PYRENEES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 28 Boulevard du Thoré – AUSSILLON (81200)
SIRET 303 995 575 00022

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 décembre 2025**

Mesdames, Messieurs,

I- Opinion

Conformément à la mission qui m'a été confiée par votre bureau, j'ai réalisé l'audit des comptes annuels du FORTEX MIDI-PYRENEES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, que vous trouverez joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FORTEX MIDI-PYRENEES à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

J'ai réalisé mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans un paragraphe en fin du présent rapport.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

b) Indépendance

Ma mission d'audit a été effectuée dans le respect des règles d'indépendance applicables à notre profession, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, étant précisé que je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

Conformément aux articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous précise que, selon mon jugement professionnel, les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les postes de l'actif du bilan.

Il sera noté que ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il est rappelé que la direction doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la direction d'évaluer la capacité du FORTEX MIDI-PYRENEES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

V- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il vous est précisé qu'il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans ce sens l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, j'exerce tout au long de celui-ci mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique. En outre :

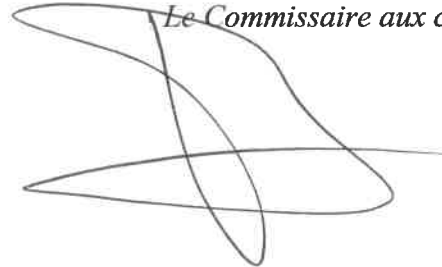
- J'identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, défini et mets en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments que j'estime suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- Je prends connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- J'apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de mon rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, j'attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de*

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, je formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- *J'apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à MAZAMET, le 1^{er} avril 2026

Le Commissaire aux comptes

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

II – RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

BEZIAT Philippe
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Toulouse
Square Gaston Tournier
81 200 MAZAMET
Tél. : 05 63 61 13 38

FORTEX MIDI-PYRENEES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 28 Boulevard du Thoré – AUSSILLON (81200)
SIRET 303 995 575 00022

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions passées depuis la clôture

Je n'ai été avisé d'aucune convention passée depuis la clôture de l'exercice écoulé.

Conventions non autorisées préalablement

Je n'ai été avisé d'aucune convention non autorisée préalablement.

Conventions des exercices antérieurs non approuvées par l'organe délibérant

Je n'ai été avisé d'aucune convention sur les exercices antérieurs non autorisée préalablement.

Conventions des exercices antérieurs non soumis à l'approbation de l'organe délibérant lors d'une précédente réunion

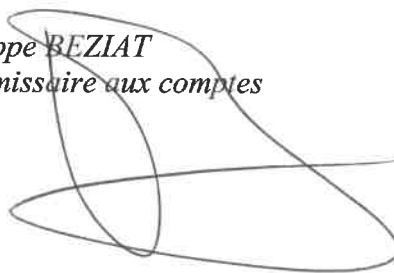
Je n'ai été avisé d'aucune convention sur les exercices antérieurs non soumises à l'approbation de l'assemblée.

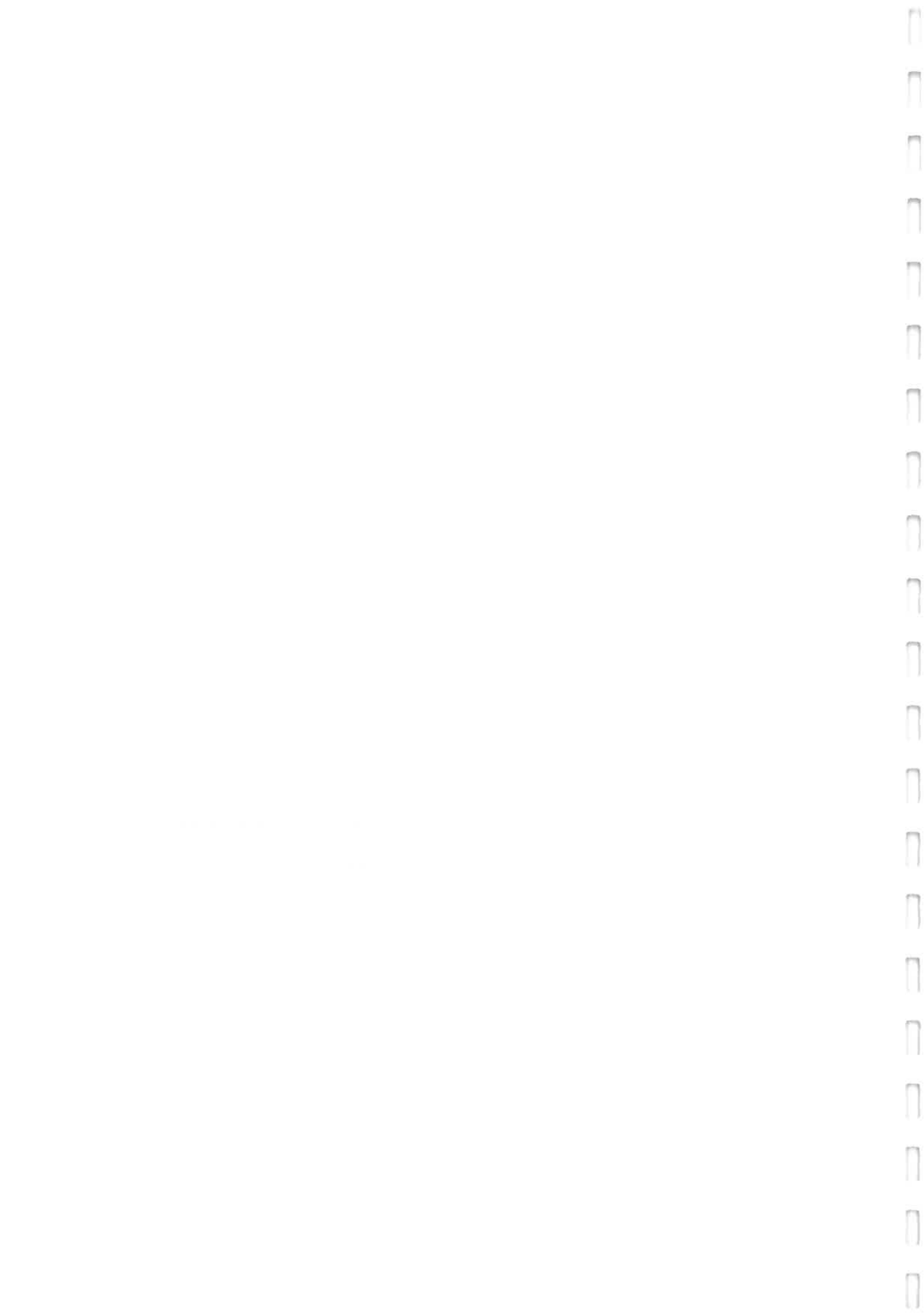
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Loyer annuel versé à la SCI TECHNOPOLE TEXTILE : 20 680 €

Fait à Mazamet, le 1^{er} avril 2026

Philippe BEZIAT
Commissaire aux comptes





Désignation de l'entreprise : Association FORTEX MIDI PYRENEES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 28 BOULEVARD DU THORE		81200 AUSSILLON	
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐	
Numéro SIRET * 3 0 3 9 9 5 5 7 5 0 0 0 2 2			
		Exercice N, clos le, 31122025	
		N-1 31122024	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement*		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial		AH	
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TO TAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TO TAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété: *		(3) Part à plus d'un an :	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		Association FORTEX MIDI PYRENEES		Néant ☐
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	156 971	156 971
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(205 640)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	125 030	(205 640)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TO TAL (I)	DL	76 361
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		95 000
	TO TAL (III)	DR		95 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	120 000	50 000
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	119 632	105 577
	Dettes fiscales et sociales	DY	86 212	65 750
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 526	1 080
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	6 650	
	TO TAL (IV)	EC	336 020	222 407
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	412 381	268 738
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	336 020	222 407
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Philippe BEZIAT
Commissaire aux comptes
Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
Siret 529 337 644 00015

Désignation de l'entreprise : Association FORTEX MIDI PYRENEES						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	819 670	FH		FI	819 670	270 463	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	819 670	FK		FL	819 670	270 463	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		1 160	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI			
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	274	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	819 673	271 897	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	7 227		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	374 533	179 631	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 660	1 530	
	Salaires et traitements *					FY	237 507	126 443	
	Cotisations sociales (10)					FZ	98 189	50 338	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations					GA	8 343	5 469
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI		
	Autres charges (12)						GE	21	862
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	727 479	364 273
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	92 194	(92 376)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	99		
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	99		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(99)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	92 095	(92 376)	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise Association FORTEX MIDI PYRENEES		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	95 000	1 470
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	62 066	114 734
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	32 934	(113 264)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	914 673	273 367
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	789 643	479 007
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	125 030	(205 640)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
A8				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles				
dont cotisations facultatives Madelin A10				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11				
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
REGUL RETRAITE MARTIN		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
LITIGE MARTIN CHANTAL		60 000		
REPRISE SUR PROVISION LITIGE MARTIN CHANTAL			95 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
REGUL RETRAITE MARTIN		Charges antérieures	Produits antérieurs	
		2 066		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Philippe BEZIAT
 Commissaire aux comptes
 Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
 Siret 529 337 644 00015

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **412 381** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 914 673** euros et un total **charges de 789 643** euros, dégageant ainsi un **résultat de 125 030** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

A compter de l'exercice clos le 31/12/2024, la société a appliqué le nouveau Plan Comptable Général (règlement ANC n°2022-06), entré en vigueur au 1er janvier 2025. Ce changement constitue une modification de la présentation des états financiers, notamment du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

Ce changement n'affecte ni les méthodes d'évaluation utilisées pour établir les comptes annuels, ni les montants comptabilisés au titre de l'exercice. Il s'agit uniquement d'une évolution dans la structure et la présentation des documents de synthèse.

Ce changement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels. Ce changement a été appliqué de manière prospective, aucun retraitement des comparatifs n'a été opéré.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Philippe BEZIAT
Commissaire aux comptes
Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
Siret 529 337 644 00015

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Philippe BEZIAT
Commissaire aux comptes
Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
Siret 529 337 644 00015

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	1 290				1 290
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 290				1 290
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	10 219				10 219
	Instal., agencement, aménagement divers	3 383				3 383
	Matériel de transport	42 046				42 046
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 909		1 373		23 282
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 556		1 373		78 929
FINANCIERES	Participations			1 524		1 524
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1 524		1 524
TOTAL		78 846		2 897		81 743

Philippe BEZIAT
 Commissaire aux comptes
 Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
 Siret 529 337 644 00015

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			1 290			1 290
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 290			1 290
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			10 219			10 219
Autres Instal., agencement, aménagement divers			3 383			3 383
Matériel de transport			14 596	6 168		20 763
Matériel de bureau, mobilier			16 792	2 176		18 968
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			44 989	8 343		53 332
TOTAL			46 279	8 343		54 623

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Philippe BEZIAT
Commissaire aux comptes
Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
Siret 529 837 644 00015

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	289 467	289 467	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 202	1 202	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	5 136	5 136	
	Charges constatées d'avance	6 465	6 465	
	TOTAL DES CREANCES	302 270	302 270	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	119 632	119 632		
	Personnel et comptes rattachés	40 774	40 774		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 950	39 950		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 167	4 167		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 321	1 321		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	120 099	120 099		
	Autres dettes	3 427	3 427		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	6 650	6 650		
	TOTAL DES DETTES	336 020	336 020		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Philippe BEZIAT
 Commissaire aux comptes
 Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
 Siret 529 337 644 00015

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	95 000		95 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		95 000		95 000	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		95 000		95 000	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				95 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Philippe BEZIAT
 Commissaire aux comptes
 Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
 Siret 529 337 644 00015

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice			
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice			

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1	
	Professions intermédiaires	6	
	Employés		
	Ouvriers	1	
	TOTAL	8	

Philippe BEZIAT
 Commissaire aux comptes
 Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
 Siret 529 337 644 00015

Filiales et participations

31/12/2025

**Capitaux
propres**

**Quote-part
détenue en
pourcentage**

**Résultat
du dernier
exercice clos**

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

2. Participations (10 à 50 %)

SCI TECHNOPOLE TEXTILE

83 240

10,00

5 736

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
b) étrangères

Philippe BEZIAT
Commissaire aux comptes
Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
Siret 529 337 644 00015

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise Association FORTEX MIDI PYRENEES										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 290	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	10 219	KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	3 383	KW		KX			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *				KY	42 046	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	21 909	LC		LD	1 373		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
		Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	77 556	LO		LP	1 373			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W	1 524		
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V					
TOTAL IV				LQ		LR		LS	1 524				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	78 846	ØH		ØJ	2 897		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4					
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 290	IX				
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	10 219	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN	3 383	MO				
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	42 046	MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	23 282	MU				
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX				
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III		IY		NG		NH	78 929	NI				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØM7		ØW		ØX			
		Autres participations		IØ		ØY	1 524	ØZ		ØA			
		Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G					
TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 524	2H					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	81 743	ØM	

Exercice N clos le : 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **Association FORTEX MIDI PYRENEES**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Philippe BEZIAT
Commissaire aux comptes
Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
Siret 529 337 644 00015

Désignation de l'entreprise : **Association FORTEX MIDI PYRENEES**Néant ☐ ***CADRE A****SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement et développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	1 290	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	1 290	RM	RN	RO
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	10 219	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	44 989	QV	QW	QX
TOTAL GENERAL (I + II)	ØN	46 279	ØP	ØQ	ØR

CADRE B**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES ***Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Association FORTEX MIDI PYRENEES						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	95 000	5W	95 000	5Y	
TOTAL II	5Z	95 000	TV	95 000	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B		TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	95 000	UB	95 000	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF			
		- financières	UG	UH			
		- exceptionnelles	UJ	UK	95 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Philippe BEZIAT
Commissaire aux comptes
Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
Siret 529 337 644 00015

Désignation de l'entreprise : **Association FORTEX MIDI PYRENEES**Néant ☐ *

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX	289 467		289 467				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 202		1 202			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 136		5 136				
	Charges constatées d'avance	VS	6 465		6 465				
	TOTAUX		VT	302 270	VU	302 270	VV		
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE							
		VF							

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		119 632		119 632					
Personnel et comptes rattachés		8C		40 774		40 774					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		39 950		39 950					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		4 167		4 167					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		1 321		1 321					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		120 099		120 099					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		3 427		3 427					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L		6 650		6 650					
TOTAUX		VY		336 020	VZ	336 020					
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Philippe BEZIAT
Commissaire aux comptes
Square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET
Siret 529 337 644 00015

1000-10000
1000-10000
1000-10000